ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANPE

Question écrite n° 33114

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité s'il pense que l'ANPE avait ou non besoin d'un nouveau logo, et s'il pense que le montant de la dépense annoncé par le directeur général (2,4 millions d'euros) lui semble compatible avec les appels aux économies lancée par M. le Premier ministre, et avec la situation actuelle de l'emploi dans notre pays. Il lui demande quel est le rôle des représentants de l'État qui siègent au sein des organes de contrôle de l'ANPE. - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Gouvernement sur le montant des frais occasionnés par le nouveau logo de l'ANPE. Les informations parues dans la presse, faisant état d'une dépense de l'ordre de 2,4 millions d'euros pour le nouveau logo de l'ANPE, sont exactes. Le coût du logo de l'ANPE se monte effectivement à 2,4 millions d'euros dont 100 000 euros pour la création du logo et 1,2 million d'euros pour l'adaptation de la signalétique extérieure. Depuis 30 ans l'agence vit avec un logo qui a très peu évolué dans sa forme. Il doit pourtant traduire les mutations engagées par l'agence depuis sa création. En effet au fil des années, l'ANPE s'est adaptée à son environnement en transformant son offre de service, aussi bien auprès des demandeurs d'emploi que des entreprises. Cette mutation se devait d'être traduite dans l'identité visuelle de l'agence, c'est pourquoi le nouveau logo symbolise le coeur de métier de l'agence : le travail d'intermédiation entre offre et demande d'emploi. Ce changement d'identité visuelle ne concerne pas que le logo lui-même, mais l'ensemble de l'information destinée aux demandeurs d'emploi et aux chefs d'entreprise avec des documents d'information plus clairs et mieux structurés, plus accessibles, un site Internet, www.anpe.fr, plus ergonomique, une signalétique extérieure plus visible pour les 1 000 points d'implantation du réseau ANPE. L'ensemble de ces améliorations va se faire progressivement pour un coût moyen par agence de 2 400 euros, dans lequel l'élaboration du logo lui-même ne représente que 100 euros. Cette dépense ne constitue pas une dépense nouvelle : elle a été financée par redéploiement budgétaire interne sur le budget de fonctionnement de l'agence et par des économies, notamment l'annulation d'un campagne de publicité radiophonique ayant traditionnellement lieu chaque année. Par ailleurs, chaque agence a reçu l'instruction d'écouler le stock de documents existants sous l'ancien logo, avant de recourir aux documents actualisés avec le nouveau logo. Enfin, cette dépense n'a aucun impact sur les fonds destinés aux demandeurs d'emploi, puisque, dans le budget de l'agence, les prestations destinées aux demandeurs d'emploi n'ont cessé d'augmenter passant de 164 millions d'euros en 2000 à 436 millions d'euros en 2003.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33114

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE33114

Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 770
Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4288